



Commune
d'ALSTING

☒ Place de la Mairie - 57515 ALSTING

☎ 03 87 99 15 20

☎ 03 87 99 21 85

✉ mairiealsting@rtvc.fr

A V I S

RESTRICTIONS

CÉRÉMONIES FUNÉRAIRES

ACCÈS AU CIMETIÈRE

Dans le cadre du re-confinement mis en place en raison des risques liés à la situation sanitaire, le décret du 29 octobre dernier prescrit de nouvelles mesures concernant l'organisation des cérémonies funéraires.

Ainsi, depuis le 30 octobre 2020, et ce jusqu'à nouvel ordre, les cérémonies funéraires sont autorisées dans la limite de 30 personnes présentes au maximum dans les lieux de cultes, dans les crématoriums et dans les cimetières.

Tout autre moment de convivialité pendant lesquels le port du masque ne peut être assuré de manière continue est en revanche interdit.

À toutes fins utiles, il est précisé que pour se rendre aux cérémonies funéraires, la case « motif familial impérieux » de l'attestation dérogatoire doit être cochée tant par la famille que par les proches qui n'auraient pas de lien familial avec le défunt.

Ces nouvelles dispositions doivent toutefois être assorties du respect rigoureux des mesures barrières.

Le Maire :

HEHN Jean-Claude